

Ville d'Épinay-sur-Seine

DECISION – MARCHE DE MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA DÉPOLLUTION DU SITE ET DES SOLS POLLUÉS DES LABORATOIRES ÉCLAIR

DELEG.A4-22/...⁴¹⁸

Le Maire d'Épinay-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu les articles L.2123-1, R.2123-1-1° du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 portant délégation au Maire d'Épinay-sur-Seine,

Considérant le marché référencé 220015 ayant pour objet une mission de maîtrise d'œuvre relative à la dépollution du site et des sols pollués des Laboratoires Eclair

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 04 mai 2022 au journal d'annonces légales « Les Échos » et le 27 avril 2022 sur les plateformes e-marchespublics.com et Maximilien,

Considérant l'offre de la Société ANTEA FRANCE, 14-30 rue Alexandre 92635 GENNEVILLIERS CEDEX,

Considérant qu'il convient de fixer les obligations réciproques des deux parties,

DECIDE :

Article 1 : Le marché référencé 220015 ayant pour objet une mission de maîtrise d'œuvre relative à la dépollution du site et des sols pollués des Laboratoires Eclair conclu entre la Société ANTEA FRANCE et la Ville d'Épinay-sur-Seine, est approuvé.

Article 2 : La durée d'exécution du marché court à compter de la date de notification et ce jusqu'à la fin du délai de garantie de parfait achèvement des travaux. Cette durée est estimée à 48 mois maximum.

Article 3 : Le marché est conclu à prix forfaitaire pour un montant de 118 600,00 €HT, 142 320,00 €TTC. La dépense est prévue au budget communal.


DELEG.A4-22/..418

Article 4 : Dans les deux mois suivant sa publication, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative pour excès de pouvoir ou de pleine juridiction.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, publiée et notifiée à la Société ANTEA France.

Fait à Épinay-sur- Seine,
Le **06 JUL. 2022**
Le Maire,



Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée

Samia AZZOUZ